



LA VOIE BILATÉRALE AVEC L'UE DOIT ÊTRE PÉRENNISÉE

AGEFI - 28.10.2022

EN RATIFIANT UN TRAITÉ AVEC L'UE, LA SUISSE EXPRIME DIRECTEMENT SA SOUVERAINETÉ

Il est rarement mis en lumière que l'économie suisse fût en méforme dans les années 1990. Parce que la Suisse gagne un franc sur deux à l'étranger et que son premier partenaire n'est autre que l'Union Européenne (UE), la voie bilatérale a permis de rectifier la situation, accordant un accès au marché intérieur de l'UE.

Depuis l'entrée en vigueur du premier paquet bilatéral, le solde net de nos exportations a plus que doublé. Parallèlement, la Suisse s'est construit une image internationale de réussite tant économique que sociale. Nous vivons au sein d'un Etat dont on nous envie nombre de paramètres et ce n'est pas une coïncidence.

Des relations pérennes avec l'UE sont un prérequis clair pour notre santé économique et pour notre qualité de vie. Alors pourquoi poursuivre sur cette voie bilatérale semble-t-il si difficile ? D'autant plus que le point majeur de contentieux de l'accord cadre concernait la reprise de l'évolution du droit relatif aux pans des accords bilatéraux que la Suisse a elle-même délimité.

A ceux qui prétendent que poursuivre un accord sur ladite voie bilatérale signifie un abandon de souveraineté, il est bon de rappeler que c'en est au contraire un exercice direct. Pour avoir la capacité de conclure un traité international et selon l'art. 6 de la Convention de Vienne, il faut être un Etat. Pour être un Etat au sens du droit international public, il faut entre autres être souverain. Et être souverain, c'est avoir la capacité de décider en dernier ressort. En négociant et ratifiant un traité avec l'UE, la Suisse exprime directement sa souveraineté.

De l'autre côté, la Confédération européenne des syndicats (CES) – dont l'Union syndicale suisse (USS) est membre – considère que les mesures de protection suisses en matière de détachement de travailleurs sont plus efficaces que celles prévues en droit européen. Usant de son bras armé sur place, la CES s'est immiscée dans les négociations. Elle visait une extension de la protection suisse à l'ensemble de l'UE via l'accord cadre.

Face à ces pressions, le Conseil fédéral a terminé les négociations. Mais l'UE risque de perdre patience et la Suisse n'est pas une île comme le Royaume-Uni ; son destin est au moins géographiquement lié à ses voisins. Dans un contexte d'instabilité à l'est du continent, il semble évident qu'une bonne entente avec nos voisins soit intéressante au-delà même de notre santé économique.

Il s'agit d'éviter, à des fins d'agenda électoral, de politiser le partenariat européen pour en extrapoler une ferveur faussement souveraine. Il s'agit également d'éviter de le politiser pour satisfaire une démarche syndicaliste opportuniste. Risquer ainsi la santé économique de la Suisse revient à prendre un risque inadéquat. Il convient de reprendre le dossier sans délai et de parvenir au plus vite à un résultat pérennisant la voie bilatérale.